

**Projet Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 5 août 2019, à 20h00, à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à laquelle sont présents : Madame la conseillère Jo-Ann Quérel et Messieurs les conseillers Stéphane Bérard, Claude Gauthier et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques Ladouceur.

Madame la conseillère Tania Ann Blanchette et Monsieur le conseiller Michel Filteau sont absents.

Madame Ann Tremblay, directrice générale et Madame Roxanne Veilleux, greffière, assistent également à cette séance.

**1. Moment de réflexion**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

2.1 Adoption du point 8.4 - Embauche d'une greffière

**3. Approbation du procès-verbal**

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019;

**4. Avis de motion**

**5. Adoption de règlement**

5.1 Règlement 19-R-213-5 amendant le règlement 18-R-213 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique;

**6. Rapports de Comités et Commissions**

**7. Dépôt des rapports internes du mois de juillet :** Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque ;

**8. Législation et administration**

8.1 Fermeture de la route 133 pendant les travaux de reconstruction effectués par le MTQ;

8.2 Lettre d'entente numéro 11;

8.3 Protocole d'entente avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du programme Réfection et construction des infrastructures municipales;

8.4 Embauche d'une greffière;

8.5 Désignation d'une personne responsable pour le traitement des demandes relatives à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

8.6 Taux horaires des employées de la bibliothèque;

8.7 Taux horaire des brigadières;

8.8 Demande de contribution financière du Centre d'action bénévole de la Seigneurie de Monnoir;

8.9 Achat d'une inscription et d'un souper pour le tournoi de golf de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bassin de Chambly;

## **9. Finances**

- 9.1 Approbation de la liste des comptes à payer du budget des activités financières;
- 9.2 Dépôt des rapports budgétaires du 1<sup>er</sup> août 2019;
- 9.3 Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de juillet 2019;
- 9.4 Affectation de surplus non affecté pour divers projets ;
- 9.5 Dépôt de la liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie ;

## **10. Travaux publics**

- 10.1 Embauche d'un contremaître ;
- 10.2 Amendement au contrat de travail du directeur des travaux publics ;

## **11. Urbanisme**

- 11.1 Dépôt du procès-verbal non adopté de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 17 juillet 2019;
- 11.2 Dérogation mineure DER19-08 : aménagement d'une aire de stationnement en cour avant, 310, 9<sup>e</sup> avenue, lot 2 086 531
- 11.3 PIIA : construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée, 250, 13<sup>e</sup> avenue, lot 6 276 085 (« rayon patrimonial »);
- 11.4 Dérogation mineure DER19-06 : autorisation de garage détaché en cours avant et latérale, 10 rue Leclair, lot 1 812 833;
- 11.5 Participation de Madame Jo-Ann Quérel à une journée de formation en urbanisme;

## **12. Sécurité publique**

- 12.1 Prolongation de la période de probation – employé 20-0617 et signature de la lettre d'entente numéro 4;
- 12.2 Modification du statut de Messieurs Jacky Gehin, Mathieu Plamondon et Yannick Turcotte, pompiers;
- 12.3 Autorisation pour la signature de l'entente de répartition des appels incendies avec CAUCA;

## **13. Hygiène du milieu**

## **14. Loisirs, vie communautaire et culture**

- 14.1 Plaque commémorative du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Ville ;
- 14.2 Amendement au contrat du coordonnateur aux loisirs et responsable des communications;

## **15. Point(s) nouveaux**

- 15.1 Plan de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bassin de Chambly;

## **16. Période de questions**

## **17. Levée de la séance**

DOCUMENTS D'INFORMATION AU CONSEIL

Sur ce :

**19-08-176**

RÉSOLUTION

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

- Déplacer le point 8.4 - Embauche d'une greffière à la suite du point 2;
- Ajout du point 15.1 - Plan de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bassin de Chambly;

Adoptée.

... Dépôt du procès-verbal,

Sur ce :

**19-08-178**

RÉSOLUTION

**3.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019**

Il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, Règlement 19-R-213-5 amendant le règlement 18-R-213 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique,

Sur ce :

**19-08-179**

RÉSOLUTION

**5.1 RÈGLEMENT 19-R-213-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT 18-R-213 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**CONSIDÉRANT** le pouvoir de réglementation attribué aux municipalités en vertu de l'article 626 du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2);

**CONSIDÉRANT** que les articles 79, 80 et 81 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) accordent aux municipalités des pouvoirs en matière de stationnement;

**CONSIDÉRANT** que le conseil souhaite corriger certaines ambiguïtés relativement aux normes de stationnement afin d'assurer la cohérence du règlement;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion, avec présentation et dépôt du projet de règlement, a régulièrement été donné lors de la séance ordinaire du 3 juin 2019 par Madame Tania Ann Blanchette, conseillère;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur le Maire, Jacques Ladouceur explique les changements apportés entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, soit :

- Annexe G – Vitesse : ajustement de la limite de vitesse sur une partie du chemin des Patriotes et sur la 5<sup>e</sup> Rue;
- Annexe H – Interdiction de stationner en tout temps : ajustements sur la 12<sup>e</sup> Avenue et la 16<sup>e</sup> Avenue;
- Annexe I – Interdiction de stationner (jours et heures spécifiques) : ajustement sur la rue des Oblats;
- Annexe N – Voies cyclables : modification du tracé sur une partie de la 7<sup>e</sup> Avenue;
- Annexe P – Stationnement avec vignette : ajout d'une zone sur la 12<sup>e</sup> Avenue;

En conséquence, il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le Règlement 19-R-213-5 amendant le règlement 18-R-213 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique.

Adoptée.

**7...** Dépôt des rapports internes : Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque

... Soumis aux membres du conseil municipal, fermeture de la route 133 pendant les travaux de reconstruction effectués par le MTQ,

Sur ce :

**19-08-180**

RÉSOLUTION

**8.1 FERMETURE DE LA ROUTE 133  
PENDANT LES TRAVAUX EFFECTUÉS  
PAR LE MTQ**

**CONSIDÉRANT** que le ponton du ruisseau de la Grande Décharge sera reconstruit;

**CONSIDÉRANT** que les travaux de reconstruction seront effectués par le Ministère des Transports du Québec (« MTQ »);

**CONSIDÉRANT** que le MTQ évalue que les travaux seront d'une durée de 12 à 16 semaines;

**CONSIDÉRANT** le scénario de maintien de la circulation proposé par le MTQ;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal :

ACCEPTTE le scénario de maintien de la circulation envisagé par le MTQ, soit la fermeture complète de la route 133 au croisement du ruisseau de la Grande Décharge juste au nord du rang des Cinquante-Quatre à Richelieu;

QUE si en cours d'évolution du projet, la Ville formule des demandes particulières de travaux au MTQ, celle-ci lui soumettra un protocole d'entente pour en définir le partage des coûts.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, lettre d'entente numéro 11,

Sur ce :

19-08-181

RÉSOLUTION

**8.2 LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 11**

**CONSIDÉRANT** la lettre d'entente numéro 11 à intervenir entre Madame Sylvie Perron, le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Richelieu-CSN et la Ville de Richelieu;

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, à finaliser et signer pour et au nom de la Ville de Richelieu la lettre d'entente numéro 11 à intervenir entre Madame Sylvie Perron, le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Richelieu-CSN et la Ville de Richelieu.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, protocole d'entente avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du programme Réfection et construction des infrastructures municipales,

Sur ce :

19-08-182

RÉSOLUTION

**8.3 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE  
MINISTÈRE DES AFFAIRES  
MUNICIPALES ET DE L'HABITATION  
RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE  
FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU  
VOLET 1 DU PROGRAMME RÉFECTION  
ET CONSTRUCTION DES  
INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT** que le projet de construction d'une nouvelle caserne d'incendie est admissible à une aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme de Réfection et construction des infrastructures municipales;

**CONSIDÉRANT** le protocole d'entente soumis par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relatif à l'octroi de ladite aide financière;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale, ou en son absence, la directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, le *Protocole d'entente entre le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Richelieu relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du programme Réfection et construction des infrastructures municipales.*

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, embauche d'une greffière,

Sur ce :

19-08-177

RÉSOLUTION

**8.4 EMBAUCHE D'UNE GREFFIÈRE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du 22 juillet 2019 de Madame Ann Tremblay, directrice générale;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal entérine l'embauche de Madame Roxanne Veilleux à titre de greffière, et ce, en date du 22 juillet 2019 ;

QUE la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat ainsi que tous les documents qui pourraient être requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, désignation d'une personne responsable pour le traitement des demandes relatives à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*,

Sur ce :

**19-08-183**

RÉSOLUTION

#### **8.5 DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE POUR LE TRAITEMENT DES DEMANDES RELATIVES À LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

#### **CONSIDÉRANT**

que Madame Roxanne Veilleux a été embauchée à titre de greffière;

#### **CONSIDÉRANT**

que pour la saine administration de la Ville, un membre du personnel doit être désigné afin de traiter les demandes dans le respect des critères établis par la Loi;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal désigne Madame Roxanne Veilleux, greffière, à titre de personne responsable pour le traitement des demandes relatives à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de lui déléguer les fonctions prévues à ladite loi, en conformité avec l'article 8.

Le maire est autorisé à signer le formulaire de la Commission d'accès à l'information à cet effet.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, taux horaire des employées de la bibliothèque,

Sur ce :

**19-08-184**

RÉSOLUTION

#### **8.6 TAUX HORAIRE DES EMPLOYÉES DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'augmentation du taux horaire employées de la bibliothèque selon les paramètres suivants :

- 26,73\$ pour la responsable ;

- 18,28\$ pour la commis ;

et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Adoptée.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, taux horaire des brigadières,

Sur ce :

**19-08-185**

RÉSOLUTION

#### **8.7 TAUX HORAIRE DES BRIGADIÈRES**

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'augmentation du taux horaire des brigadières à 15,47\$.

Adoptée.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, demande de contribution financière du Centre d'action bénévole de la Seigneurie de Monnoir,

Sur ce :

**19-08-186**

RÉSOLUTION

#### **8.8 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA SEIGNEURIE DE MONNOIR**

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une aide financière de 200\$ au Centre d'action bénévole de la Seigneurie de Monnoir pour leur 50<sup>e</sup> anniversaire.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-991.

Adoptée.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, achat d'une inscription et d'un souper pour le tournoi de golf de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bassin de Chambly,

Sur ce :

**19-08-187**

RÉSOLUTION

**8.9 ACHAT D'UNE INSCRIPTION ET D'UN SOUPER POUR LE TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BASSIN DE CHAMBLY**

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'achat d'une inscription au montant de 228,80\$ et d'un souper au montant de 75\$ pour le tournoi de golf de la CCIBC qui aura lieu le 19 septembre 2019 au Club de Golf Rive-Sud à Saint-Basile-le-Grand.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-310.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, l'approbation de la liste des comptes à payer du budget des activités financières,

Sur ce :

**19-08-188**

RÉSOLUTION

**9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU BUDGET DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

Il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer au 31 juillet 2019, soit :

- Chèques numéros 7567 à 7650 pour un montant total de 176 911,03 \$.

D'APPROUVER la liste des déboursés payés d'avance au 1<sup>er</sup> août 2019, soit :

- Chèques numéros 7532 à 7566 pour un montant total de 429 340,12 \$.

D'AUTORISER la trésorière à les payer.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière



**9.2** ... Dépôt des rapports budgétaires du 1<sup>er</sup> août 2019;

**9.3** ... Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de juillet 2019;

... Soumis aux membres du conseil municipal, affectation de surplus non affecté pour divers projets,

Sur ce :

**19-08-189**

RÉSOLUTION

**9.4 AFFECTATION DE SURPLUS NON AFFECTÉ POUR DIVERS PROJETS**

Il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la réalisation des projets suivants à même le surplus non affecté, poste budgétaire 55-991-12-000 :

Aménagement bureau 2 <sup>e</sup> étage - garage municipal	12 000 \$
Aménagement extérieur – garage municipal	15 000 \$

Que toute somme non utilisée dans un projet financé par le surplus pourra servir à couvrir la dépense excédentaire nécessaire à la réalisation d'un autre projet ou, le cas échéant, cette somme sera retournée au surplus non affecté.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Charpentier  
Trésorière

**9.5** ... Dépôt de la liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie.

... Soumis aux membres du conseil municipal, embauche d'un contremaître,

Sur ce :

**19-08-190**

RÉSOLUTION

**10.1 EMBAUCHE D'UN CONTREMAÎTRE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du 22 juillet 2019 de Madame Ann Tremblay, directrice générale;

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'embauche de Monsieur Martin Gougeon au poste de contremaître au Service des travaux publics, et ce, en date du 19 août 2019 ;

Que la directrice générale, ou en son absence, la directrice générale adjointe, soit autorisée à finaliser et signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail, ainsi que tous les documents qui pourraient être requis pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée.

## CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, amendement au contrat de travail du directeur des travaux publics,

Sur ce :

**19-08-191**

RÉSOLUTION

### **10.2 AMENDEMENT AU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** le contrat de travail du directeur des travaux publics, lequel expire le 29 janvier 2023;

**CONSIDÉRANT** que la nouvelle convention collective entre la Ville de Richelieu et le Syndicat des travailleuses et travailleurs Ville de Richelieu – CSN signée le 18 juillet 2019 prévoit, pour ces années, des augmentations salariales annuelles de 2.5%;

**CONSIDÉRANT** que le conseil souhaite amender le contrat de travail du directeur des travaux publics afin qu'il bénéficie des mêmes pourcentages d'augmentation que le personnel syndiqué;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du 31 juillet 2019 de Madame Ann Tremblay, directrice générale;

Il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la directrice générale, ou en son absence, la directrice générale adjointe, à finaliser et signer, pour et au nom de la Ville, un amendement au contrat de travail du directeur des travaux publics, ainsi que tous les documents qui pourraient être requis pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée.

## CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**11.1** Dépôt du procès-verbal non-adopté du comité consultatif d'urbanisme;

... Soumis aux membres du conseil municipal, dérogation mineure DER19-08 : aménagement d'une aire de stationnement en cour avant, 310, 9<sup>e</sup> avenue, lot 2 086 531,

Sur ce :

**19-08-192**

RÉSOLUTION

### **11.2 DÉROGATION MINEURE DER19-08 : AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT EN COUR AVANT, 310, 9<sup>E</sup> AVENUE, LOT 2 086 531**

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement devant une partie de la galerie en cour avant;

**CONSIDÉRANT** que le règlement d'urbanisme 14-R-186 interdit l'aménagement d'une aire de stationnement devant une galerie pour les habitations unifamiliales;

**CONSIDÉRANT** que la propriété ne comporte pas de stationnement et que l'aménagement de celui-ci est impossible en vertu du règlement;

**CONSIDÉRANT** l'avis public paru le 17 juillet 2019 dans le Journal de Chambly;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du 17 juillet 2019 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la demande telle que présentée.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, PIIA : construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée, 250, 13<sup>e</sup> avenue, lot 6 276 085 (« rayon patrimonial »)

Sur ce :

**19-08-193**

RÉSOLUTION

**11.3 PIIA : CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE, 250, 13<sup>E</sup> AVENUE, LOT 6 276 085 (« RAYON PATRIMONIAL »)**

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment visé se situe dans un rayon de 30 mètres d'un bâtiment identifié comme étant d'intérêt patrimonial aux termes du règlement 17-R-205 PIIA, soit le 254, 13<sup>e</sup> Avenue;

**CONSIDÉRANT** qu'un premier projet a été refusé par le conseil municipal le 2 juillet 2019 (résolution 19-07-167);

**CONSIDÉRANT** les plans modifiés de D.A.L. Inc datés du 10 mai 2019;

**CONSIDÉRANT** le projet d'implantation préparé par Daniel Bérard, arpenteur-géomètre, daté du 7 juin 2019 et portant la minute 39778, lequel inclut un écran végétal entre la future construction et le bâtiment d'intérêt patrimonial;

**CONSIDÉRANT** le choix des matériaux et des couleurs déposés par le demandeur;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du 17 juillet 2019 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la demande telle que présentée.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, dérogation mineure DER19-06 : autorisation de garage détaché en cours avant et latérale, 10 rue Leclair, lot 1 812 833,

Sur ce :

19-08-194

RÉSOLUTION

**11.4 DÉROGATION MINEURE DER19-06 : AUTORISATION DE GARAGE DÉTACHÉ EN COURS AVANT ET LATÉRALE, 10 RUE LECLAIR, LOT 1 812 833**

- CONSIDÉRANT** que la demande consiste à construire un garage détaché en cours avant et latérale;
- CONSIDÉRANT** que la résidence comporte déjà un garage annexé à la résidence;
- CONSIDÉRANT** le règlement d'urbanisme 14-R-186 autorise les garages détachés en cour arrière seulement;
- CONSIDÉRANT** la configuration particulière et irrégulière du terrain;
- CONSIDÉRANT** que la résidence est située à une distance de plus de 70 mètres de la rue et n'est pas visible de celle-ci;
- CONSIDÉRANT** que la résidence est desservie par une fosse septique et que les conduits menant au champ d'épuration se trouvent à proximité de la résidence, tel qu'il appert du plan F-01 daté du 7 août 2000 de Luc Lemay, ingénieur;
- CONSIDÉRANT** les croquis d'implantation du garage détaché sur le certificat de localisation préparé par Yves Madore, arpenteur-géomètre, daté du 11 février 2013 et portant la minute 44543;
- CONSIDÉRANT** l'avis public paru dans le Journal de Chambly le 17 juillet 2019;
- CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du 19 juin 2019 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la demande telle que présentée.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, participation de Madame Jo-Ann Quérel à une journée de formation en urbanisme,

Sur ce :

19-08-195

RÉSOLUTION

**11.5 PARTICIPATION DE MADAME JO-ANN QUÉREL À UNE JOURNÉE DE FORMATION EN URBANISME**

Il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la participation de Madame Jo-Ann Quérel, conseillère et présidente du comité consultatif d'urbanisme, à la journée de formation organisée par le Carrefour action municipale et famille, la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal, l'Ordre des urbanistes du Québec et le Réseau québécois de villes et villages en santé sous le thème « Perspective d'action en faveur de la qualité de vie » qui aura lieu à Shawinigan le 4 octobre 2019.

Que la trésorière soit autorisée à rembourser les frais relatifs sur présentation des pièces justificatives.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-455.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, prolongation de la période de probation – employé 20-0617 et signature de la lettre d'entente numéro 4,

Sur ce :

**19-08-196**

RÉSOLUTION

**12.1 PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE PROBATION – EMPLOYÉ 20-0617 ET SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 4**

**CONSIDÉRANT**

que l'employé a été embauché à titre de « pompier recrue » le 17 décembre 2017, soumis à une période de probation pouvant aller jusqu'à un an aux termes de la résolution numéro 17-12-328;

**CONSIDÉRANT**

la recommandation du 22 juillet 2019 de Monsieur Martin Gougeon, de prolonger à nouveau la période de probation de l'employé 20-0617 jusqu'au 10 décembre 2019;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal :

MAINTIENT le statut de l'employé 20-0617 à celui de « pompier recrue ».

PROLONGE la période de probation de l'employé 20-0617 pour une durée additionnelle, soit jusqu'au 10 décembre 2019.

AUTORISE le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, la lettre d'entente numéro 4 entre l'employé numéro 20-0617, le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Richelieu et la Ville de Richelieu.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, modification du statut de Messieurs Jacky Gehin, Mathieu Plamondon et Yannick Turcotte, pompiers,

Sur ce :

**19-08-197**

RÉSOLUTION

**12.2 MODIFICATION DE STATUT DE MESSIEURS JACKY GEHIN, MATHIEU PLAMONDON ET YANNICK TURCOTTE, POMPIERS**

**CONSIDÉRANT**

la recommandation du 22 juillet 2019 de Monsieur Martin Gougeon, directeur du Service de Sécurité incendie indiquant que Messieurs Jacky Gehin, Mathieu Plamondon et Yannick Turcotte ont réussi leur période de probation d'un an à titre de « pompier recrue »; de Richelieu-CSN et la Ville de Richelieu;

En conséquence, il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la modification du statut de Messieurs Jacky Gehin, Mathieu Plamondon et Yannick Turcotte de « pompier recrue » à « pompier », selon les conditions prévues à l'Entente de travail 2014-2020 entre la

Ville de Richelieu et les employés du Service de sécurité incendie de Richelieu, et ce, en date du 30 juillet 2019.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, autorisation pour la signature de l'entente de répartition des appels incendie avec CAUCA,

Sur ce :

**19-08-198**

RÉSOLUTION

**12.3 AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DE L'ENTENTE DE RÉPARTITION DES APPELS INCENDIE AVEC CAUCA**

**CONSIDÉRANT** que l'entente entre la Ville et la Régie de police Richelieu Saint-Laurent inclut seulement la déserte du service de police et la réception des appels 9-1-1;

**CONSIDÉRANT** qu'une entente pour la répartition secondaire des appels d'urgence entre la Ville et CAUCA avait été signée en 2014, sous forme de projet pilote;

**CONSIDÉRANT** que CAUCA et la Ville souhaitent reconduire leur entente;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, négociateur et signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, l'entente de services concernant la répartition des appels d'urgence et de secours avec CAUCA d'une durée d'un an pour un montant de 3000\$.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, plaque commémorative du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Ville,

Sur ce :

**19-08-199**

RÉSOLUTION

**14.1 PLAQUE COMMÉMORATIVE DU 150<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA VILLE**

**CONSIDÉRANT** les festivités entourant le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Richelieu et de la paroisse Notre-Dame-de-Bonsecours;

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite souligner l'engagement envers le patrimoine bâti et naturel de Richelieu à l'aide d'une plaque commémorative qui sera dévoilée lors de la clôture des festivités du 150<sup>e</sup>, soit le 14 septembre 2019;

**CONSIDÉRANT** que le *Comité du 150<sup>e</sup>* propose que soit inscrit sur cette plaque le texte suivant :

*« 14 septembre 2019  
Ville de Richelieu*

*Notre destinée collective a pris forme sur les berges  
de cette rivière et devant cette église en 1869.*

*Héritiers et héritières de ce patrimoine culturel et  
naturel, nous nous engageons envers les  
générations futures et promettons d'assurer une*

*protection durable de notre rivière, de notre flore et de notre patrimoine bâti.*

*Ce qui nous a été transmis, nous en prenons soin pour qu'à votre tour, vous puissiez en assurer le legs. »*

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal accepte le texte proposé pour la plaque commémorative du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Richelieu et de la paroisse Notre-Dame-de-Bonsecours.

Que ladite plaque commémorative soit installée devant l'église, en bordure de rue.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, amendement au contrat de travail du coordonnateur aux loisirs et responsable des communications,

Sur ce :

**19-08-200**

RÉSOLUTION

**14.2 AMENDEMENT AU CONTRAT DE TRAVAIL DU COORDONNATEUR AUX LOISIRS ET RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS**

**CONSIDÉRANT** le contrat de travail du coordonnateur aux loisirs et responsable des communications, lequel expire le 5 octobre 2022;

**CONSIDÉRANT** que la nouvelle convention collective entre la Ville de Richelieu et le Syndicat des travailleuses et travailleurs Ville de Richelieu – CSN signée le 18 juillet 2019 prévoit, pour ces années, des augmentations salariales annuelles de 2.5%;

**CONSIDÉRANT** que le conseil souhaite amender le contrat de travail du coordonnateur aux loisirs et responsable des communications afin qu'il bénéficie des mêmes pourcentages d'augmentation que le personnel syndiqué;

**CONSIDÉRANT** que le salaire du coordonnateur aux loisirs et responsable des communications doit également être revu afin de tenir compte de la charge de travail et des responsabilités liées à la fonction;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du 31 juillet 2019 de Madame Ann Tremblay, directrice générale;

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la directrice générale, ou en son absence, la directrice générale adjointe, à finaliser et signer, pour et au nom de la Ville, un amendement au contrat de travail du coordonnateur aux loisirs et responsable des communications, ainsi que tous les documents qui pourraient être requis pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, plan de partenariat avec la Chambre de Commerce de et d'Industrie du Bassin de Chambly,

Sur ce :

**19-08-201**

RÉSOLUTION

**15.1 PLAN DE PARTENARIAT AVEC LA  
CHAMBRE DE COMMERCE ET  
D'INDUSTRIE DU BASSIN DE CHAMBLY**

Il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'adhésion à un plan de partenariat de catégorie « Or » avec la CCIBC au montant annuel de 1500\$.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-310.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**16 Période de questions**

**19-08-202**

RÉSOLUTION

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que la séance soit levée à 20h30.

Adoptée.

---

Jacques Ladouceur  
Maire

---

Roxanne Veilleux,  
Greffière

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.